

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

Document à l'intention des parents 2014-2015



À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le dénoncer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les dénoncer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

En 2012-2013, nous avons débuté notre analyse de la situation et identifié différentes priorités pour l'année scolaire 2013-2014. En voici nos résultats.

Tout d'abord, nous avons clarifié et informé les élèves et les parents sur les différents termes utilisés en lien avec la violence et l'intimidation. Ainsi, dans l'agenda scolaire des élèves, nous retrouvons les définitions suivantes : intimidation, violence, taxage et la cyberintimidation.

Dans un deuxième temps, nous avons constaté qu'une meilleure connaissance de la part des élèves et des interventions rapides du personnel ont permis de diminuer le nombre de récidence.

Enfin, suite à l'augmentation du nombre d'heures de surveillance de nos zones de vigilance et l'installation de caméras de surveillance, nous avons noté une baisse significative du nombre de dénonciations par les pairs lors de nos collectes.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école en 2013-2014, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école. Par contre, bien qu'il y ait peu de situations d'intimidation, les élèves qui en sont victimes sont peu nombreux à le révéler aux adultes de l'école. La très grande majorité se confie à leurs amis(es).

La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente.

Les règles de conduite ont été revues afin qu'elles soient plus claires et applicables par tout le personnel.

Priorité(s) :

En 2014-2015, nous poursuivrons les actions du plan de lutte, dont les ateliers réalisés en classe afin d'expliquer le protocole d'intervention contre l'intimidation et la violence, la dénonciation par les pairs, la position claire du personnel, etc.

Nous porterons une attention plus particulière à la violence verbale.

De plus, suite au sondage effectué auprès de nos élèves au mois de juin, nous bonifierons notre plan stratégique de surveillance en augmentant notre présence à certains endroits spécifiques et ce, à des moments précis.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

Atelier par les professionnels (psychologue et psychoéducatrice) auprès des élèves de secondaire 1, d'INTER 1 et EXPLO 1 afin d'expliquer le protocole d'intervention contre l'intimidation et la violence.

Programme de dénonciation par les pairs auprès de tous les élèves et ce, une fois par cycle (9 jours)

Affiches dans l'école (prise de position du personnel, sensibilisation à la dénonciation, etc.).

Mesures SIAA

Ajout de caméras de surveillance

Sondage « Je me sens en sécurité à l'école » auprès des élèves de secondaire 1, d'INTER 1 et d'EXPLO 1

Sondage « Sondage pour les écoles concernant la violence et l'intimidation » auprès des élèves de secondaire 3.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

Informations transmises à la direction et aux professionnels associés (psychologue, agente de service social et psychoéducatrice).

Vérification des faits par les rencontres de la victime, de l'agresseur et des témoins impliqués dans la situation.

Utilisation des caméras au besoin.

Mesures de soutien et d'encadrement :

Application du protocole d'intervention portant sur le phénomène de l'intimidation, de la violence, du tagage et de la cyberintimidation.

Mise en application du règlement de l'école (référence aux points 4, 5 et 6).

Communication aux parents

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans le protocole d'intervention portant sur le phénomène de l'intimidation, de la violence, du tagage et de la cyberintimidation et dans les règlements d'école.

* Les règlements d'école sont envoyés aux parents en début d'année scolaire. Ils sont également disponibles sur le site internet de l'école et dans l'agenda de l'élève.



Suivi :

La direction et les professionnels (psychologue, agente de service social et psychoéducatrice) assurent un suivi auprès de la victime, de l'agresseur, des témoins et de leurs parents.

Au besoin, une communication et/ou une sollicitation est faite auprès des partenaires (CSSS, CIQ, Sureté du Québec, etc.)

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

Signalement direct auprès d'un membre du personnel

Signalement via l'adresse courriel de dénonciation : eslj-intimidation@cspportneuf.qc.ca

Signalement par le programme de dénonciation par les pairs.

**DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »**

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE**



Commission scolaire de
Portneuf